

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES CHENAUX  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE**

**539<sup>e</sup> séance**

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE**, tenue le 13 novembre 2017, à 19 h 30, au Centre communautaire, situé au 100, rue de la Fabrique, conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec à laquelle session

Sont présents : Mme Diane Aubut, mairesse  
M. Yves Vinette, conseiller  
M. Francis Perron, conseiller  
Mme Germaine Leboeuf, conseillère  
Mme Elizabeth Faucher, conseillère  
Mme Nancy Benoît, conseillère  
M. Gérald Bilodeau, conseiller  
M. Jacques Taillefer, directeur général et secrétaire-trésorier agit comme secrétaire de la séance

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de madame la mairesse.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**MOMENT DE RÉFLEXION**

2017.11.295

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Considérant la mention à l'ordre du jour des sujets suivants :

**A. Ouverture de la séance (ordre du jour, procès-verbal, suivi)**

1. Moment de réflexion
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée de consultation du 2 octobre 2017
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2017
5. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 octobre 2017
6. Affaires découlant du procès-verbal de l'assemblée de consultation du 2 octobre 2017
7. Affaires découlant du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2017
8. Affaires découlant du procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 octobre 2017.

**B. Gestion financière (rapport budgétaire, virements de crédits, paiement de comptes)**

1. Liste des comptes à payer
2. Encaissements pour le mois de septembre et d'octobre 2017
3. Approbation des écritures de journal général

**Période de questions (15 minutes)**

## **C. Administration générale**

1. Dépôts de documents
  - 1.1. Consommation électrique
  - 1.2. Consommation d'eau
  - 1.3. Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil
  - 1.4. Liste des personnes endettées envers la municipalité
2. Correspondance
  - 2.1. Coopérative Massicotte – Traitement des eaux usées – Demande
  - 2.2. Domaine du chasseur – Demande d'appui
  - 2.3. Fabrique Sainte-Anne-de-la-Pérade – Demande de chaises pour le spectacle de clôture des fêtes du 350<sup>e</sup> de Sainte-Anne-de-la-Pérade
  - 2.4. Tournoi Atome – Demandes
  - 2.5. Association des pourvoyeurs - Demande de fermeture de rue
3. Responsabilité des comités - Nomination
  - 3.1. Responsable de la question de la famille (RQF)
  - 3.2. Municipalité Amie des Aînés (MADA)
  - 3.3. Maire suppléant MRC
  - 3.4. Réseau BIBLIO
  - 3.5. Société de développement économique (SDE)
4. Maire suppléant – Nomination
5. Transport adapté et collectif des Chenaux – Autorisation de la dépense et signataire de l'entente
6. Portes de garage – Offre d'achat
7. Utilisation du cellulaire personnel – Sylvie Germain - Compensation
8. Servitude – Virée Île-du-Grand Est – Compensation et autorisation de signature
9. Formation loi 122 – Autorisation de la dépense
10. Régime d'assurance collective – Projet de la FQM

## **D. Contrat et appels d'offres**

1. Analyses des eaux potables et usées – Prolongation du contrat
2. Traçage de ligne – Acceptation de la soumission
3. Restauration et maintien des infrastructures de protection incendie – Acceptation de l'offre de service
4. Fumigation – Hôtel de ville – Octroi du contrat

## **E. Avis de motion**

## **F. Adoption de règlement**

## **G. Sécurité publique**

1. Formation de pompiers – Inscription au programme de financement

## **H. Travaux publics**

## **I. Hygiène du milieu**

## **J. Urbanisme, développement économique et mise en valeur du territoire**

**K. Loisir et culture (bibliothèque, centre communautaire, aréna, parc et loisirs)**

1. Souper de Noël des employés et des élus – Autorisation de la dépense

**L. Divers**

- 1.
- 2.
- 3.

**Période de questions (15 minutes)**

**M. Rapport des comités**

**N. Levée ou ajournement de la séance**

Il est proposé par Nancy Benoît et résolu d'adopter l'ordre du jour présenté.

Adoptée.

2017-11-296

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION DU 2 OCTOBRE 2017**

Chacun des membres du conseil ayant reçu copie du procès-verbal de l'assemblée mentionnée en titre, le secrétaire d'assemblée est dispensé d'en faire la lecture;

Il est proposé par Germaine Leboeuf et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de l'assemblée de consultation du 2 octobre 2017 soit adopté tel que rédigé.

Adoptée.

2017-11-297

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2017**

Chacun des membres du conseil ayant reçu copie du procès-verbal de l'assemblée mentionnée en titre, le secrétaire d'assemblée est dispensé d'en faire la lecture;

Il est proposé par Nancy Benoît et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance du 2 octobre 2017 soit adopté tel que rédigé.

Adoptée.

2017-11-298

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 OCTOBRE 2017**

Chacun des membres du conseil ayant reçu copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre, le secrétaire d'assemblée est dispensé d'en faire la lecture;

Il est proposé par Germaine Leboeuf et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance du 18 septembre 2017 soit adopté tel que rédigé.

Adoptée.

**AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION DU 2 OCTOBRE 2017**

Aucune affaire.

**AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2017**

Aucune affaire.

**AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 OCTOBRE 2017**

Aucune affaire.

**GESTION FINANCIÈRE (RAPPORT BUDGÉTAIRE, VIREMENTS DE CRÉDITS, PAIEMENT DE COMPTES)**

2017.11.299

**LISTE DES COMPTES À PAYER**

Il est proposé par Nancy Benoît et résolu à l'unanimité d'approuver les comptes payés, à payer d'une somme de 1 311 166,96 \$.

|                           |                  |
|---------------------------|------------------|
| Liste des comptes payés   | 1 015 241,92 \$; |
| Liste des comptes à payer | 218 372,84 \$;   |
| Liste des salaires        | 78 054,85 \$.    |

Les listes sont conservées dans les archives de la municipalité.

Adoptée.

**ENCAISSEMENTS DES MOIS DE SEPTEMBRE ET OCTOBRE 2017**

Les encaissements du mois de septembre sont de 557 278,96 \$ et ceux d'octobre sont de 115 507,12 \$.

2017.11.300

**APPROBATION DES ÉCRITURES DE JOURNAL GÉNÉRAL**

Il est proposé par Elizabeth Faucher et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver les écritures de journal général du mois d'octobre 2017.

Adoptée.

**PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR (15 minutes)**

Aucune question du public.

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**DÉPÔTS DE DOCUMENTS**

**CONSOMMATION ÉLECTRIQUE**

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance des statistiques de consommation électrique au coût réel.

**CONSOMMATION D'EAU**

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance des statistiques de consommation d'eau.

**DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**

Conformément à l'article 358 de la Loi sur les Élections et les Référendums municipaux, tous les membres du conseil ont déposé leur déclaration écrite de leurs intérêts pécuniaires.

L'avis sera transmis à la direction régionale du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire comme l'exige la Loi.

### **LISTE DES PERSONNES ENDETTÉES ENVERS LA MUNICIPALITÉ**

Conformément à l'article 1022 du code municipal, le directeur général dépose l'état des arriérés de taxes de 100 \$ et plus a été déposé à la table du conseil municipal, pour la somme de 122 169,21 \$.

### **CORRESPONDANCE**

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la correspondance reçue au cours du mois d'octobre 2017.

2017.11.301

### **COOPÉRATIVE MASSICOTTE – TRAITEMENT DES EAUX USÉES - DEMANDE**

CONSIDÉRANT QUE la Coopérative Massicotte, située à Saint-Luc-de-Vincennes demande à la Municipalité de faire traiter ses eaux usées à Sainte-Anne-de-la-Pérade;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'analyse de notre ingénieur qui nous conseille sur la gestion de nos installations, ces dernières pourraient traiter ces eaux mais que ce traitement limiterait nos possibilités pour recevoir d'autres eaux usées;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité projette de développer un nouveau secteur résidentiel et des demandes de l'Association des pourvoyeurs de la rivière Sainte-Anne;

Il est proposé par Yves Vinette et résolu à l'unanimité des conseillers de refuser la demande de traitement des eaux usées de la Coopérative Massicotte.

Adoptée.

2017.11.302

### **DOMAINE DU CHASSEUR – DEMANDE D'APPUI**

CONSIDÉRANT QUE la compagnie 9221-1655 Québec inc. demande un appui afin de reprendre ses opérations de tir au pigeon d'argile sur une partie des lots 4 175 960 et 4 175 723 du cadastre de la paroisse de Sainte-Anne-de-la-Pérade;

Il est proposé par Yves Vinette et résolu à la majorité des conseillers que la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade appuie ladite demande puisque l'usage demandé respecte la réglementation municipale, son plan d'urbanisme et le schéma d'aménagement de la MRC des Chenaux.

Le vote est demandé. La conseillère Nancy Benoît s'oppose.

Adoptée à la majorité.

2017.11.303

### **FABRIQUE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE – DEMANDE DE CHAISES POUR LE SPECTACLE DE CLÔTURES DES FÊTES DU 350<sup>E</sup> DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE**

CONSIDÉRANT QUE la Fabrique de Sainte-Anne-de-la-Pérade présente avec ses partenaires le spectacle de clôture des fêtes du 350<sup>ième</sup> anniversaire de Sainte-Anne-de-la-Pérade;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 35 du *Règlement numéro 2015-353 sur la tarification des services municipaux* peut octroyer une gratuité de location à un organisme par résolution;

Il est proposé par Elizabeth Faucher et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder le prêt, la livraison et le retour de 200 chaises, sans frais de location, en raison du caractère exceptionnel de l'événement et de son désir de soutien aux fêtes entourant le 350<sup>ième</sup> anniversaire de Sainte-Anne-de-la-Pérade, le tout en concordance avec l'article 35 du règlement 2015-353.

Adoptée.

**2017.11.304**      **TOURNOI ATOME - DEMANDES**

CONSIDÉRANT QUE le tournoi Atome provincial offre une visibilité et attire des visiteurs à Sainte-Anne-de-la-Pérade;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 35 du *Règlement numéro 2015-353 sur la tarification des services municipaux* peut octroyer une gratuité de location à un organisme par résolution;

Il est proposé par Francis Perron et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder à l'organisme de l'Association du hockey mineur des Chenaux de Sainte-Anne-de-la-Pérade la gratuité des heures de glace pour la tenue du tournoi provincial, de l'utilisation de la loge, du local du CPA et du centre récréatif Jean-Guy Houle les 3, 8, 9 et 10 décembre 2017 et l'impression du programme du tournoi, le tout en concordance avec l'article 35 du règlement 2015-353.

Adoptée.

**2017.11.305**      **ASSOCIATION DES POURVOYEURS – DEMANDE DE FERMETURE DE RUE**

CONSIDÉRANT QUE l'Association des pourvoyeurs de la rivière Sainte-Anne organise, dans le cadre des célébrations du 80<sup>ième</sup> anniversaire de la pêche au poulamon sur la rivière Sainte-Anne, un défilé sur la glace;

CONSIDÉRANT QUE pour le regroupement et le démantèlement du défilé, les organisateurs devront entraver la circulation à la croisé de la Montée d'Enseigne et de l'entrée numéro 5 et sur la 5e avenue;

Il est proposé par Germaine Leboeuf et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'entrave à la circulation à la croisé de la Montée d'Enseigne et de l'entrée numéro 5 et sur la 5e avenue, le 3 février 2018, entre 10 h et 17 h.

Adoptée.

**2017.11.306**      **RESPONSABILITÉ DES COMITÉS - NOMINATION**

CONSIDÉRANT QU'annuellement les membres du conseil révisent la composition des divers comités;

Il est proposé par Gérald Bilodeau et résolu à l'unanimité que la liste des comités et de leur(s) responsable(s) soit formée comme suit pour la prochaine année :

**Aréna** : Francis Perron;

**Loisirs, vie culturelle et communautaire** : Elizabeth Faucher;

**Ressources humaines** : Diane Aubut, Germaine Leboeuf et Gérald Bilodeau;

**Office municipal d'habitation** : Germaine Leboeuf;

**Aqueduc, égouts et voirie** : Yves Vinette et Gérald Bilodeau;

**Service incendie et premiers répondants** : Nancy Benoît;

**Sécurité civile** : Germaine Leboeuf;

**Embellissement, parcs, bâtiments (revitalisation, fondation rue Principale) et dossiers touristiques** : Diane Aubut;

**Comité consultatif d'urbanisme** : Nancy Benoît et Gérald Bilodeau;

**Comité de sauvegarde du patrimoine** : Elizabeth Faucher;

**Domaine Seigneurial Sainte-Anne** : Nancy Benoît;

**Développement domiciliaire** : Germaine Leboeuf et Francis Perron;

**M.R.C. des Chenaux** : Diane Aubut;

**CAPSA** : Yves Vinette.

Adoptée.

**2017.11.307**

**RESPONSABLE DE LA QUESTION DE LA FAMILLE (RQF)**

Il est proposé par Yves Vinette et résolu à l'unanimité des conseillers de nommer la conseillère Élisabeth Faucher responsable du dossier de la question de la famille.

Adoptée.

**2017.11.308**

**MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS (MADA)**

Il est proposé par Elizabeth Faucher et résolu à l'unanimité des conseillers de nommer la conseillère Nancy Benoît responsable du dossier MADA (Municipalité amie des aînées).

Adoptée.

**2017.11.309**

**MAIRE SUPPLÉANT MRC**

Il est proposé par Francis Perron et résolu à l'unanimité des conseillers de nommer la conseillère Germaine Leboeuf mairesse suppléante désignée à représenter la Municipalité à la MRC des Chenaux.

Adoptée.

**2017.11.310**

**RÉSEAU BIBLIO**

Il est proposé par Gérald Bilodeau et résolu à l'unanimité des conseillers de nommer la conseillère Elizabeth Faucher responsable du dossier de la bibliothèque et représentante municipale auprès du Réseau BIBLIO.

Adoptée.

**2017.11.311**

**SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (SDE)**

Il est proposé par Francis Perron et résolu à l'unanimité des conseillers de nommer la mairesse Diane Aubut, la conseillère Germaine Leboeuf et le citoyen Adam Perreault comme représentants de la Municipalité sur le conseil d'administration de la Société de développement économique La Pérade (SDE).

Adoptée.

2017.11.312

**MAIRE SUPPLÉANT – NOMINATION**

Il est proposé par Gérald Bilodeau et résolu à l'unanimité des conseillers de nommer la conseillère Germaine Leboeuf à titre de mairesse suppléante pour la période du 14 novembre 2017 au 28 février 2018, le conseiller Francis Perron à titre de maire suppléant pour la période du 1<sup>er</sup> mars 2018 au 30 juin 2018 et la conseillère Nancy Benoît à titre de mairesse suppléante pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2018 au 31 octobre 2018.

Adoptée.

2017.11.313

**TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF DES CHENAUX –  
AUTORISATION DE LA DÉPENSE ET SIGNATAIRE DE L'ENTENTE**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade désire accorder une contribution à Transport adapté et collectif des Chenaux et conclure une entente relative à l'exploitation d'un service de transport adapté à l'intérieur et à l'extérieur de son territoire, pour les personnes à mobilité réduite;

CONSIDÉRANT QUE cette entente est conditionnelle à l'acceptation des prévisions budgétaires 2018 par le ministère des Transports du Québec (MTQ), lesquelles sont annexées à la présente pour en faire partie comme si elles étaient reproduites ici;

CONSIDÉRANT QUE le budget total pour la 29<sup>ième</sup> année d'opération est estimé à 332 930 \$, le coût pour le transport adapté étant de 271 380 \$ et que la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade souhaite, à même les fonds d'administration générale, le versement d'une contribution à Transport adapté et collectif des Chenaux un montant de 4 962 \$ pour une période d'un an, soit du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018;

CONSIDÉRANT QUE le conseil accepte de verser sa quote-part au même titre que l'ensemble des municipalités participantes, ce qui représente 20 % du montant des prévisions budgétaires, et ce, à la condition que le MTQ accepte ces dites prévisions;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité mandataire en accord avec l'ensemble des municipalités participantes au transport adapté, soit la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel et qu'à ce titre, elle devienne l'interlocutrice auprès du MTQ et nomme un délégué qui siège sur le conseil d'administration de Transport adapté et collectif des Chenaux;

Il est proposé par Germaine Leboeuf et résolu à l'unanimité d'octroyer une contribution financière de 4 962 \$ pour l'année financière 2018 à Transport adapté et collectif des Chenaux et d'autoriser la mairesse et le directeur général à signer ladite entente, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade avec Transport adapté et collectif des Chenaux.

Adoptée

2017.11.314

**PORTES DE GARAGE – OFFRE D'ACHAT**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a rénové et agrandi les portes pour la caserne de protection contre les incendies et que les portes existantes ne servent plus et que la municipalité souhaite en disposer;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité peut en disposer de gré à gré;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une offre, non sollicitée, qu'elle juge adéquate de la part d'un citoyen de la municipalité;



Il est proposé par Yves Vinette et résolu à l'unanimité des conseillers de vendre les deux portes de l'ancien garage municipal à monsieur Michel McCaughry, pour une somme de 300 \$.

Adoptée.

2017.11.315

**UTILISATION DU CELLULAIRE PERSONNEL – SYLVIE GERMAIN - COMPENSATION**

CONSIDÉRANT QUE madame Sylvie Germain, employée de la Municipalité, doit avoir un téléphone cellulaire pour son travail;

CONSIDÉRANT QUE madame Germain propose d'utiliser son téléphone personnel moyennant un dédommagement de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de la Municipalité consiste au même montant que si cette dernière aurait été auprès de son fournisseur de service et cela sans les frais de gestion;

Il est proposé par Nancy Benoît et résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer une somme mensuelle de 20\$ à madame Sylvie Germain pour l'utilisation de son téléphone cellulaire dans le cadre de son travail.

Adoptée.

2017.11.316

**SERVITUDE – VIRÉE ÎLE-DU-LARGE EST – COMPENSATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE**

CONSIDÉRANT QUE le MDDELCC a délivré le certificat d'autorisation pour l'aménagement d'une virée sur le lot 4 175 021;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité s'est engagée envers la propriétaire à compenser pour la perte d'une partie de son terrain et des inconvénients liés à l'aménagement de ladite virée;

Il est proposé par Yves Vinette et résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer une compensation de 750\$ annuellement, indexable selon la variation du taux de taxe foncière générale, de réaliser une revégétalisation de la rive et d'autoriser la mairesse et le directeur général à signer tout document en relation avec ces compensations.

Adoptée.

2017.11.317

**FORMATION LOI 122 – AUTORISATION DE LA DÉPENSE**

CONSIDÉRANT QUE l'adoption de la loi 122 a grandement modifié l'encadrement municipal en modifiant plusieurs lois et règlements;

Il est proposé par Francis Perron et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le directeur général à assister à la formation PL122 offerte par l'Association des directeurs municipaux qui se tiendra à Trois-Rivières les 7 et 8 février 2018, au montant de 522 \$ avant toutes les taxes applicables, et d'autoriser toutes les dépenses inhérentes à la participation à cette formation selon les dispositions du règlement concernant les frais de représentation et de déplacement des élus municipaux et des employés.

Adoptée.

2017.11.318

**RÉGIME D'ASSURANCE COLLECTIVE – PROJET DE LA FQM**

CONSIDÉRANT QUE la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a procédé à un appel d'offres et que suite à ce processus, elle est « preneur » d'un contrat d'assurances-collective auprès de la Capitale, lequel s'adresse aux employés des municipalités, MRC et organismes municipaux;

CONSIDÉRANT QUE tant le *Code municipal* que la *Loi sur les cités et villes* permettent à une municipalité d'adhérer à un tel contrat;

CONSIDÉRANT QUE la FQM a transmis à la Municipalité les coûts de la prime qui lui sera applicable pour l'année 2018 et qu'en conséquence, la Municipalité désire y adhérer et qu'elle s'engage à en respecter les termes et conditions;

CONSIDÉRANT QUE la date de mise en vigueur du contrat est le 1<sup>er</sup> janvier 2018;

Il est proposé par Gérald Bilodeau et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité adhère au contrat d'assurance-collective souscrit par la FQM pour la période prenant effet au 1<sup>er</sup> janvier 2018 et qu'elle s'engage ensuite à lui donner un préavis d'une année avant de quitter ce regroupement;

QUE la Municipalité autorise la FQM et ses mandataires FQM Assurance et AON Hewitt à avoir accès à son dossier d'assurance collective auprès de l'assureur dans le respect des règles de protection des renseignements personnels;

QUE la Municipalité accorde à la FQM, et ses mandataires désignés (actuellement FQM Assurance et AON Hewitt), le mandat d'agir à titre d'expert-conseil et courtier exclusif en assurance collective et qu'elles soient les seules personnes attitrées et autorisées à représenter celle-ci auprès de l'assureur désigné relativement à l'application du régime d'Assurance collective;

QUE la présente résolution ne limite en rien le droit de la FQM de révoquer ses mandataires désignés et y substituer un autre;

QUE la présente résolution soit immédiate et révoque tout autre mandat accordé antérieurement, sans autre avis.

Adoptée.

**CONTRAT ET APPELS D'OFFRES**

2017.11.319

**ANALYSES DES EAUX POTABLES ET USÉES – PROLONGATION DU CONTRAT**

CONSIDÉRANT QUE lors de l'octroi du contrat pour l'analyse de laboratoire pour les eaux potables et usées une clause permettait une option de renouvellement d'une durée d'un an à la fin du contrat aux mêmes prix et conditions;

Il est proposé par Elizabeth Faucher et résolu à l'unanimité des conseillers de se prévaloir de l'option de renouvellement du contrat d'analyse des eaux usées et potables et d'en aviser le regroupement des municipalités membres.

Adoptée.

2017.11.320

**TRACAGE DE LIGNE – ACCEPTATION DE LA SOUMISSION**

Il est proposé par Nancy Benoît et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la soumission de Lignco Sigma inc. pour le traçage d'une ligne jaune dans le rang du Rapide Sud et ce pour un montant de 3 239 \$, avant toutes les taxes applicables.

Adoptée.

2017.11.321

**RESTAURATION ET MAINTIEN DES INFRASTRUCTURES DE PROTECTION INCENDIE – ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICE**

CONSIDÉRANT QUE suite à l'inspection des bornes d'incendie de la municipalité quelques lacunes ont été détectées dans certaines bornes;

Il est proposé par Yves Vinette et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la soumission de la firme Stelem afin de remédier aux lacunes rencontrées sur 12 bornes pour un montant de 1 475 \$, avant toutes les taxes applicables.

Adoptée.

2017.11.322

**FUMIGATION – HÔTEL DE VILLE – OCTROI DU CONTRAT**

CONSIDÉRANT QUE suite à la rénovation de l'hôtel de ville une odeur persiste dans l'ancienne section et que suite à une visite il est suggéré de procéder à une fumigation des lieux afin de faire disparaître l'odeur;

Il est proposé par Elizabeth Faucher et résolu à l'unanimité des conseillers de retenir la soumission de la firme Qualinet pour la réalisation d'une fumigation des locaux en vue de faire disparaître une odeur, au montant de 925 \$, avant toutes les taxes applicables.

Adoptée.

**AVIS DE MOTION**

Aucun point.

**ADOPTION DE RÈGLEMENT**

Aucun point.

**SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Aucun point.

2017.11.323

**FORMATION DE POMPIERS – INSCRIPTION AU PROGRAMME DE FINANCEMENT**

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

CONSIDÉRANT QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade prévoit la formation de trois (3) pompiers au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC des Chenaux en conformité avec l'article 6 du Programme.

Il est proposé par Gerald Bilodeau et résolu à l'unanimité des conseillers de présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation de trois (3) pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC des Chenaux.

Adoptée.

#### **TRAVAUX PUBLICS**

Aucun point.

#### **HYGIÈNE DU MILIEU**

Aucun point.

#### **URBANISME, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

Aucun point.

#### **LOISIRS ET CULTURE (BIBLIOTHÈQUE, CENTRE COMMUNAUTAIRE, ARÉNA, PARC ET LOISIRS)**

2017.11.324

#### **SOUPER DE NOËL DES EMPLOYÉS ET DES ÉLUS- AUTORISATION DE LA DÉPENSE**

Il est proposé par Yves Vinette et résolu à l'unanimité d'autoriser une dépense maximale de 40 \$ par employé et membre du conseil présent pour le souper de Noël des employés et des membres du conseil.

Adoptée.

## **DIVERS**

Aucun point.

## **PÉRIODE DE QUESTIONS GÉNÉRALES (15 minutes)**

- Bornes sèches.

## **RAPPORT DES COMITÉS**

- Réseau BIBLIO;
- Gala Artisan des Chenaux;

**2017.11.325**

Il est proposé par Germaine Leboeuf et résolu à l'unanimité des conseillers de transmettre une motion de félicitations au Verger Barry pour leur accomplissement reconnu par l'obtention d'un prix lors du Gala Artisan des Chenaux.

Adoptée.

- Suivi des travaux de l'hôtel de ville, du centre récréatif Jean-Guy Houle et de la caserne incendie.

**2017.11.326**

## **LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Germaine Leboeuf et résolu à l'unanimité, que la présente séance soit levée à 20 h 28.

Adoptée.

À moins d'avis contraire, la mairesse s'est abstenue de faire usage de son droit de vote.

\_\_\_\_\_  
Diane Aubut  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
Jacques Taillefer  
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Diane Aubut, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Diane Aubut, mairesse